Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260630-DELIB2026134-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-134		Nomenclature 7.5
Enfance-Jeunesse – Cohésion sociale – Demande de subvention de l'association SeSAM pour le Point d'Accueil Ecoute Jeunes		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	10

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Erwan BRIAND a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
L'association Se.S.A.M. Bretagne sollicite l'appui de la Communauté de communes de Haute Cornouaille pour l'année 2026, afin de poursuivre l'accompagnement proposé aux adolescents, jeunes adultes et familles par le Point d'Accueil Ecoute Jeunes du Pays du Centre Ouest Bretagne, PAEJ Oxyjeunes.

Depuis sa création en 2007, le PAEJ Oxyjeunes intervient avec les acteurs jeunesse sur le territoire de la Haute Cornouaille : entretiens individuels avec des jeunes et actions collectives dans les collèges, avec le Service Info Jeunes, avec la Mission Locale …

Dans le cadre du nouveau référentiel national publié en 2024 par la CNAF, les Points d'Accueil Ecoute Jeunes sont caractérisés comme *« des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes et de leur entourage. Leur rôle est de préserver le lien avec le jeune, se proposer comme interlocuteur, restaurer la confiance, accompagner ses démarches d'inscription ou de réinscription sociale, soutenir l'exercice de son autonomie et de sa liberté de choix. Ils jouent un rôle de prévention globale et généraliste sur les territoires. »*

Le PAEJ doit mettre en œuvre un projet répondant à quatre objectifs structurants :
-prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes,
-rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260630-DELIB2026134-DE

-participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,
-favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

Le PAEJ est un acteur central de la politique jeunesse communautaire, en ce sens qu'il partage les constats posés d'une fragilisation accrue des jeunes (isolement, troubles anxieux, difficultés scolaires, difficulté de projection, ...). Il a un rôle de prévention secondaire en complément des autres acteurs jeunesse.

Le PAEJ est un lieu d'écoute et de soutien pour les jeunes en difficulté, tandis que le Service Info Jeunes est un guichet d'information généraliste pour tous les sujets liés à la jeunesse. Le PAEJ est présent au collège de l'Aulne de façon hebdomadaire, pour des rencontres individuelles avec les jeunes. Il intervient régulièrement avec le service Info Jeunes sur des animations collectives autour de la santé mentale. L'ensemble de leur action sur le territoire est assuré gratuitement.

Le PAEJ Oxyjeunes est confronté, ces dernières années, à une baisse de subventions et l'application du Ségur qui ont fragilisé l'équilibre financier. En 2025, des financements nouveaux ont pu être activés. Les collectivités suivantes ont financé le service : Poher Communauté, CC Pleyben Châteaulin Porzay, Roi Morvan Communauté, Monts d'Arrée Communauté, CC Kreiz Breizh, les villes de Carhaix, Rostrenen, Pleyben, Cléden Poher, et Poullaouen.

Pour l'exercice 2026, l'association Se.S.A.M. sollicite le soutien de la Communauté de communes de Haute Cornouaille à hauteur de 6 571 € afin de garantir la poursuite des missions du PAEJ du Pays Centre Ouest Bretagne, et préserver ses capacités d'action sur le territoire de la Haute Cornouaille.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 vote contre), a approuvé le versement d'une subvention à l'association SeSAM pour le Point d'Accueil Ecoute Jeunes à hauteur de 2 000 euros pour l'année 2026. Les crédits sont ouverts pour le montant correspondant.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 30 juin 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260630-DELIB2026134-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN		X	
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU		X	Pouvoir à Erwan BRIAND
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :
Michèle LALLOUET, conseillère communautaire
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260630-DELIB2026134-DE